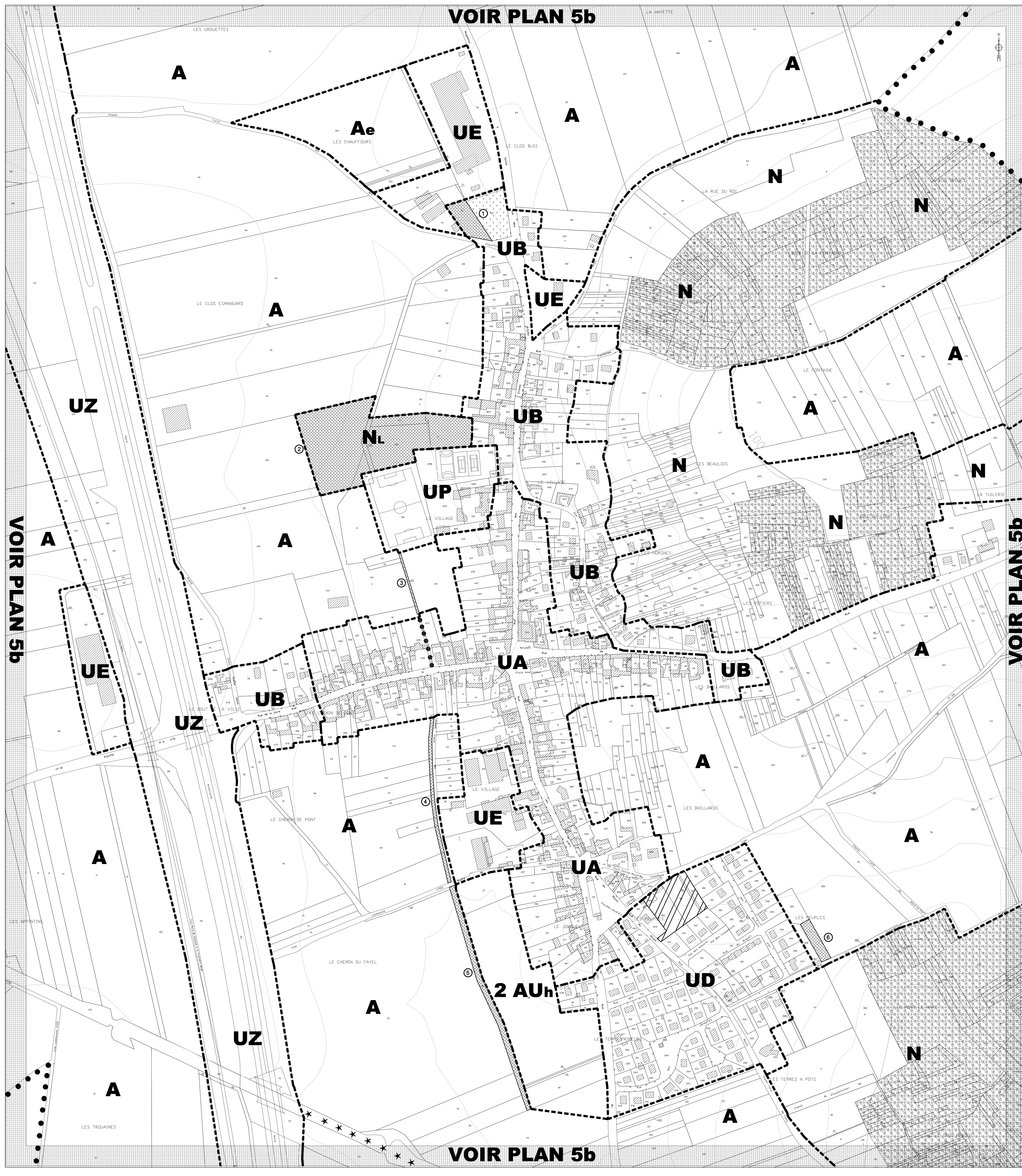


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Curves de niveau
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (voir plan de détail n°5d)
- Périmètre concerné par des "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- ⊙⊙⊙ Section de voie où tout nouvel accès est interdit
- ☆☆☆ Talus arboré à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine correspondant à la partie ancienne du bourg
- UB** Zone urbaine mixte
- UD** Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UE** Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UP** Zone urbaine d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UZ** Zone correspondant à la Ligne à Grande Vitesse, et à l'Autoroute A1 et ses occupations connexes
- 2 AU_h** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification ou révision du PLU
- A** Zone agricole
- Ae** Secteur à vocation équestre
- N** Zone naturelle
- NL** Secteur à vocation de loisirs

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 Téléphone : 03.44.45.17.57
 Cabinet de conseils en urbanisme Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urbaservices.fr

Commune de
CANLY

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"**

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5b